



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

Version: 1 Date d'établissement: 17/11/2016

Date d'impression: 17/11/2016

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 **IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:** BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210
- 1.2 **UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:**
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): Vernis. [] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation
Secteurs d'utilisation: Utilisations par des consommateurs (SU21).
Utilisations déconseillées: Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Sans restriction.
- 1.3 **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:**
PINTURAS MACY, S.A.
 Ctra. Nacional 301, Km. 212,8 - E-02630 - La Roda (Albacete)
 Téléphone: +34 967 440712 - Fax: +34 967 442819
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 e-mail: laborato102@pinturas-macy.com
- 1.4 **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:** +34 967 440712 (8:00-13:00 / 16:00-20:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 **CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP):
 Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Aquatic Chronic 3:H412	Cat.3	-	-	-
<u>Santé humaine:</u> Non classé					
<u>Environnement:</u>					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

- 2.2 **ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:**
 Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP)
Mentions de danger:
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P273-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Indications additionnelles:
 EUH208 Contient dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole), sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle), dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Composants dangereux:
 Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.

- 2.3 **AUTRES DANGERS:**
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est un mélange.
Description chimique:
Disolution de résines et additifs en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

	< 1 % Phtalate de diisobutyle CAS: 84-69-5 , EC: 201-553-2 CLP: Danger: Repr. 1B:H360Df Aquatic Acute 1:H400	Indice nr. 607-623-00-2 < Autoclificada
--	---	--

	< 0,25 % Dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole) CAS: 104810-48-2 , Liste nr. 600-603-4 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 Aquatic Chronic 2:H411	Autoclassé
--	---	------------

	< 0,20 % Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle) CAS: 41556-26-7 , EC: 255-437-1 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	Autoclassé
--	--	------------

	< 0,20 % Dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole CAS: 104810-47-1 , EC: 400-830-7 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 Aquatic Chronic 2:H411	Indice nr. 607-176-00-3 < CLP00
--	---	------------------------------------

	< 0,01 % 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 , EC: 220-120-9 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 REACH: Biocide	Indice nr. 613-088-00-6 < CLP00
--	---	------------------------------------

	< 0,0015 % Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9 , Liste nr. 611-341-5 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 3:H331 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 REACH: Biocide	Indice nr. 613-167-00-5 < CLP00
--	--	------------------------------------

Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:
Aucun

Référence à d'autres sections:
Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.


SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Phtalate de diisobutyle, CMR/Repr.Cat.1B (Article 57c), Decision: ED/68/2009, Date limite pour l'introduction des demandes: 21/08/2013, Date d'expiration: 21/02/2015, Voir Règlement (UE) nr. 125/2012.
Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:		
		Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.	
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Si il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	<u>Peau:</u>	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
	<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion en grandes quantités, peut occasionner des maux de gorge et des douleurs gastro-intestinales.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 **PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
 Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
 The product is not liable to ignite, deflagrate or explode, and does not sustain the combustion reaction by oxygen from air in the environment in which it is, so it is not included in the scope of Directive 94/9/EC concerning equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres. Also they are not applicable the provisions of the ITC MIE BT-29 on the detailed requirements for electrical installations in locals with risk of fire or explosion.
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
 Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 24 mois
Températures : min: 5. °C, max: 30. °C (recommended).
Matières incompatibles:
 Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d'emballage:
 Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
 No aplicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:
 Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<p>8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE: Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.</p> <p><u>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:</u> Non établi.</p> <p><u>VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:</u> Non établi</p> <p><u>NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):</u> Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.</p>			
<p><u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Efects systémiques, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>DNEL Inhalation</u> mg/m3</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>
<p><u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Efects locaux, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>DNEL Inhalation</u> mg/m3</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Yeux</u> mg/cm2</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>
<p><u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Efects systémiques, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>DNEL Inhalation</u> mg/m3</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>
<p><u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Efects locaux, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>DNEL Inhalation</u> mg/m3</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>	<p><u>DNEL Yeux</u> mg/cm2</p> <p>- (a) - (c) - (a) - (c)</p>

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<p><u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p> <p>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>PNEC Eau douce</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Marin</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Intermittent</u> mg/l</p>
	<p><u>PNEC STP</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight</p>	<p><u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight</p>
<p><u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)</p>	<p><u>PNEC Air</u> mg/m3</p>	<p><u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight</p>	<p><u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d</p>

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<p><u>Masque:</u></p>	<p>Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.</p>
<p><u>Lunettes:</u></p>	<p>Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.</p>
<p><u>Écran facial:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Gants:</u></p>	<p>Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</p>
<p><u>Bottes:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Tablier:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Combinaison:</u></p>	<p>Non.</p>

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancias prioritarias en el ámbito de la política de aguas, según la Directiva 2000/60/CE-2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</p> <p><u>Aspect</u> - État physique : Liquide visqueux. - Couleur : Incolore. - Odeur : Caractéristique. - Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</p> <p><u>Valeur pH</u> - pH : 8.5 ± 0.5 à 20°C</p> <p><u>Changement d'état</u> - Point de fusion : Non disponible - Point initial d'ébullition : > 100* °C à 760 mmHg</p> <p><u>Densité</u> - Densité relative : 1.04 à 20/4°C Relative eau</p> <p><u>Stabilité</u> - Température décomposition : Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).</p> <p><u>Viscosité:</u> - Viscosité (Krebs-Stormer) : 90. ± 10. KU 20°C</p> <p><u>Volatilité:</u> - Taux d'évaporation : 40.3* nBuAc=100 25°C Relative - Tension de vapeur : 17.4* mmHg à 20°C - Tension de vapeur : 12.2* kPa à 50°C</p> <p><u>Solubilité(s)</u> - Solubilité dans l'eau: Miscible - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé).</p> <p><u>Inflammabilité:</u> - Point d'éclair : Ininflammable - Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).</p> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
9.2	<p>AUTRES INFORMATIONS:</p> <p>- Chaleur de combustion : 2027* Kcal/kg - COV (livraison) : 30.0 g/l</p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<p>RÉACTIVITÉ: <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p>STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques.</p>
10.4	<p>CONDITIONS À ÉVITER: <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>Air:</u> The product is not affected by exposure to air, but should not be left the containers open. <u>Pression:</u> Irrélevant. <u>Chocs:</u> The product is not sensitive to shocks, but as a recommendation of a general nature should be avoided bumps and rough handling to avoid dents and breakage of packaging, especially when the product is handled in large quantities, and during loading and download operations.</p>
10.5	<p>MATIÈRES INCOMPATIBLES: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
10.6	<p>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u>	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg oral	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg cutanée	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation
Phtalate de diisobutyle	> 2000. Rat	> 20000. Lapin	
Dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole)	> 2000. Rat		
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)	> 2000. Rat	> 2000. Rat	
Dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole	> 2000. Rat	> 2000. Rat	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1020. Rat	> 2000. Rat	> 2050. Rat
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	67. Rat	140. Rat	> 1230. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Contient dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole), sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle), dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: Peut irriter les yeux et la peau.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment

de composants individuels :

Phtalate de diisobutyle
Dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole)
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)
Dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

CL50 (OECD 203)

mg/l.96heures
3.0 Poissons
2.8 Poissons
0.97 Poissons
2.8 Poissons
1.2 Poissons
0.19 Poissons

CE50 (OECD 202)

mg/l.48heures
7.4 Daphnie
3.8 Daphnie
20. Daphnie
3.8 Daphnie
0.85 Daphnie
0.16 Daphnie

CE50 (OECD 201)

mg/l.72heures
2.2 Algues
9.0 Algues
9.0 Algues
0.37 Algues
0.018 Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobie

de composants individuels :

Phtalate de diisobutyle
Dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole)
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)
Dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

DQO

mgO2/g
2241.

%DBO/DQO

5 days 14 days 28 days

Biodegradabilité

Non facile
Non disponible
Non facile
Non facile
Non facile
Inhérente

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation

de composants individuels :

Phtalate de diisobutyle
Dérivé de bis(hydroxyphénylbenzotriazole)
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)
Dérivé d'hydroxyphénylbenzotriazole
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

logPow

4.11
2.37
0.640
-0.830

BCF

L/kg
239. (calculée)
3.2 (calculée)
3.2 (calculée)

Potentiel

Fort
Non disponible
Non disponible
Non disponible
Improbable, faible
Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
- Élimination d'emballages souillés:** Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.
- Procédures de neutralisation ou destruction du produit:**
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU: Non applicable
14.2	NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable
14.3 14.4	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE: <u>Transport par route (ADR 2015) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2015):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 37-14):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 31. g/l pour le produit prêt à user - La valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. c) est COV max. 40. g/l (2010). AUTRES LÉGISLATIONS: Non disponible
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour ce mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



BARNIZ ESPECIAL FACHADAS DESERT
Code: 70210

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H360D Peut nuire au fœtus. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 1

Date d'établissement:

17/11/2016

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.